

Les Cahiers du GE WIF

Groupe d'Études pour la Wallonie intégrée à la France

N° 9 – Mai 2011

**Du fonctionnement de la Justice dans une
Wallonie intégrée à la France**

Equipe rédactionnelle : Edgard Baeckeland, Guy Bertrand, Willy Burgeon, Jean-Alexis D'Heur, Paul Durieux, Jules Gazon, Jules Gheude, Marc Hansen, Jean-Sébastien Jamart, Philippe Lausier, Jean-Luc Lefèvre, Jean Lerusse, Michel Pieret, Jean-François Renwart.

SOMMAIRE

Le scénario d'une intégration de la Wallonie à la France amène tout naturellement à se poser un certain nombre de questions en ce qui concerne le fonctionnement de la Justice.

Le présent Cahier les aborde sans avoir la prétention de traiter l'ensemble d'un domaine particulièrement vaste et complexe.

Table des matières

Le fonctionnement de la Justice dans une Wallonie intégrée à la France	5
Introduction	5
Le devenir de l'institution judiciaire	5
Pour les magistrats, des divergences sans impact majeur	6
La République française comporte des régimes législatifs territoriaux divers	6
L'exemple du droit local alsacien mosellan	6
Quid des questions éthiques ?	7
En guise de conclusion	8
Bonnes et moins bonnes nouvelles de Wallonie (avril-mai 2011)	8
Disparités régionales et communautaires	8
Energie verte	9
PME	9
La Wallonie embauche en masse	10
La FN perd la police fédérale	10
La Wallonie soutient les Tunisiens	10
Faillites	11
Investisseurs étrangers	11
Sans transferts, la Wallonie sera sur la paille	11
Budget	12
Vente d'armes à la Libye	12

La Wallonie à Las Vegas	13
Le dossier communautaire toujours pas abordé au Parlement wallon	14
Consultance	14
600 millions pour Duferco	15
Plan B comme Bérézina wallonne	15
Les exportations se portent bien	16
Le chômage poursuit sa décrue	17
La Caisse d'investissement en perte	17

Le fonctionnement de la Justice dans une Wallonie intégrée à la France

Introduction

L'option défendue par le Gewif est celle d'une intégration de la Wallonie à la France via un statut particulier.

Un tel statut, prévu par la Constitution française, permettrait de concilier une intégration étatique originale à la France avec une forte autonomie au sein de celle-ci, tout en garantissant, par l'exercice de la solidarité financière nationale, l'équivalence des services publics et des systèmes sociaux.

Entité régionale maintenue, la Wallonie conserverait des organes d'auto-administration quasi identiques à ceux de l'actuelle Région wallonne, c'est-à-dire les mêmes pouvoirs législatif (Parlement wallon) et exécutif (Gouvernement wallon). Ses compétences seraient maintenues et même élargies à celles de la Communauté française, laquelle aurait perdu sa raison d'être. Quant au droit ex-fédéral, conservé, sauf exceptions, il se trouverait placé sous la responsabilité du législateur français, successeur du législateur fédéral belge disparu.

Le devenir de l'institution judiciaire

Aujourd'hui, l'institution judiciaire relève en Belgique du fédéral. Comment fonctionnerait-elle au sein d'une Wallonie française autonome ? Que ferait l'État français dans l'immédiat, puis au fil du temps ?

Dans le cadre de l'union-intégration, l'organisation du pouvoir judiciaire devrait plutôt relever de la responsabilité des pouvoirs publics français, repreneurs des compétences des pouvoirs fédéraux belges.

En tout état de cause, l'intégration des organes judiciaires wallons au sein du système judiciaire française devra être totalement compatible avec l'existence et le maintien pérenne du droit en vigueur antérieurement sur le territoire wallon. L'organisation des tribunaux et cours d'appel de Wallonie serait conservée, au pénal comme au civil, y compris pour les juridictions spécialisées. Le droit procédural que ces tribunaux mettent en œuvre resterait lui-même inchangé.

Il faudra définir les conditions de la subordination du Parquet wallon au ministre français de la Justice, conditions qui devront permettre de combiner une véritable intégration avec le maintien d'une certaine spécificité.

Le statut des magistrats wallons et, plus globalement, l'intégration des corps de l'appareil judiciaire ex-belge dans les corps homologues de l'appareil judiciaire français, devront être réglés rapidement.

La même approche sera évidemment tout aussi valable pour l'administration pénitentiaire, avec l'intégration rapide de la fonction et des agents dans les structures et corps de l'administration pénitentiaire française.

Pour les magistrats, des divergences sans impact majeur

Une assimilation statutaire des magistrats wallons dans les corps français ne pourrait que leur être profitable, tant en ce qui concerne les revenus que la carrière, la mobilité, les honneurs, le prestige, etc.

La République française comporte des régimes législatifs territoriaux divers

Dans ce contexte, la Wallonie pourrait s'inscrire dans le régime dit de « spécialité législative ».

Ce régime prévoit l'application des actes juridiques nationaux sur mention expresse seulement : un texte national ne s'applique que si les autorités publiques ont décidé de le rendre applicable à telle ou telle collectivité soumise à ce régime. Si cette mention n'est pas faite, le texte ne s'applique pas.

Ce régime s'applique déjà à diverses collectivités territoriales.

Pour bien le comprendre :

En France, un texte législatif ou réglementaire est en principe applicable de plein droit sur l'ensemble du territoire de la République. Le principe inverse, dit « de spécialité législative », en vertu duquel les textes ne sont pas applicables sauf mention contraire, prévaut toutefois pour certaines collectivités.

De manière générale, la limitation du champ d'application d'un dispositif législatif ou réglementaire à une ou plusieurs parties du territoire national n'est possible que dans les cas exceptionnels où cette rupture d'égalité se trouvera justifiée par une différence de situation caractérisée ou un intérêt général suffisant. Cela pourra s'appliquer à la Wallonie qui deviendra un territoire français mais avec des caractéristiques particulières héritées de son histoire.

L'exemple du droit local alsacien mosellan

Applicable en Moselle, Bas-Rhin et Haut-Rhin, ce droit est le fruit d'une histoire commune.

Annexés à l'Empire allemand après la défaite française de 1871, ces trois départements sont redevenus français à l'issue de la Première Guerre mondiale.

Pendant les 47 années d'annexion, le droit français fut, dans beaucoup de domaines, progressivement remplacé par les lois d'Empire allemandes, ainsi que par des

dispositions locales émanant d'instances législatives propres au Land « Alsace-Lorraine ».

Le retour à la France en 1918 a vu la réintégration progressive des lois françaises, notamment par deux lois du 1^{er} juin 1924 introduisant, l'une, la législation civile et, l'autre, la législation commerciale dans les trois départements, mais aussi le maintien exprès d'un certain nombre de dispositions de droit local, inconnues du droit français ou jugées techniquement ou socialement « supérieures » à la législation française.

Le droit local est un droit composite à double titre :

– Il est constitué à l'heure actuelle aussi bien de dispositions « françaises » maintenues en vigueur par l'autorité allemande – certaines, tel le concordat de 1801, furent abrogées entre-temps en France –, que de dispositions allemandes applicables dans l'ensemble de l'Empire et de dispositions propres à « l'Alsace-Lorraine ».

– Il concerne des domaines aussi variés que la chasse, la justice, le régime d'assurance maladie, etc., et le droit du travail. Concernant ce dernier point, il s'agit essentiellement du repos du dimanche et des jours fériés, du maintien du salaire dans certains cas d'absence du salarié, de la clause de non-concurrence et de la durée du préavis. On notera surtout le régime concordataire, dont le maintien déroge magistralement au principe du droit constitutionnel de séparation des Églises et de l'État.

Quid des questions éthiques ?

La justice s'exerce, en principe, de manière purement régaliennne. Le cœur du régalien en matière de justice est le pénal. Le cœur des notions républicaines se trouve au niveau des principes d'unicité, d'indivisibilité et d'égalité. Le pénal est censé y souscrire.

Ceci nous amène aux questions éthiques.

Il n'est pas grave que la question de l'avortement soit réglée avec des différences entre la France et la Belgique (et donc résiduellement avec la Wallonie), l'essentiel étant que le principe soit admis de part et d'autre. De même, les lois sur le mariage pourront être harmonisées assez aisément. En revanche, les questions de l'adoption, des lois bioéthiques et de l'euthanasie exigeront des efforts de rapprochement.

On peut penser que le régime spécial wallon, issu du droit belge, serait plus favorable que le régime français actuel.

Il nous faut signaler ici l'existence, depuis un an, de la « question prioritaire de constitutionnalité ». Cette procédure permet quasiment à tout citoyen, dans le cadre d'un contentieux, de soulever devant le Conseil constitutionnel la non-conformité d'une disposition légale à la constitution. Elle pourrait offrir, dans le cas qui nous

occupe, une façon commode de résoudre les divergences entre droit ex-belge et droit français.

En guise de conclusion

Un régime très étendu de spécialité législative pourrait fort bien être envisagé pour la Wallonie (et éventuellement Bruxelles). Dans son essai « Wallonie et Bruxelles : le destin de la Belgique française », Jacques Lenain défend une conception très large, de l'ordre de 90 % de droit belge pour 10 % de droit français, soit une proportion inverse à celle de l'Alsace-Moselle.

Le traitement de cette question impliquera, bien évidemment, de distinguer la compétence des autorités régionales de celle des ex-autorités fédérales, transférée aux autorités centrales françaises.

Pour ce qui est de la convergence entre droit ex-belge et droit français, elle devrait se faire sans calendrier et objectifs préétablis, principalement selon les vœux des responsables politiques franco-belges.

Bonnes et moins bonnes nouvelles de Wallonie (mars-avril 2011)

Disparités régionales et communautaires

Chaque année, Robert Deschamps et son équipe de chercheurs des Facultés Notre-Dame à Namur comparent les priorités affichées par les différents gouvernements régionaux et communautaires.

Il apparaît ainsi que la Wallonie met, en proportion, davantage de moyens dans les politiques d'expansion d'aide économique et dans les politiques d'emploi que la Flandre. En revanche, celle-ci investit plus dans le domaine social, culturel et de l'enseignement.

Lorsque la Flandre dépense un euro pour la formation des demandeurs d'emploi, la Wallonie en consacre 2,2 fois plus. Ce rapport n'a certes pas de quoi étonner dans la mesure où la Wallonie connaît un taux de chômage plus élevé.

On est davantage surpris par la situation en matière de recherche scientifique. Selon l'étude, la Wallonie devrait dépenser presque deux fois plus d'argent pour atteindre le niveau de dépenses de la Flandre dans ce domaine. De manière générale, les moyens consacrés à l'enseignement en Wallonie atteignent à peine 90 % de ceux consentis en Flandre.

Constat similaire dans le domaine social et culturel. Les dépenses sociales en Wallonie et à Bruxelles ne représentent que 74 % des dépenses flamandes en la matière. Et pour

le poste « culture », les deux Régions du sud du pays restent à 90 % du niveau de dépenses observé en Flandre.

À noter cependant ce contraste à la rubrique « sport et tourisme » : la Wallonie dépense proportionnellement plus que la Flandre alors que Bruxelles est bien en deçà. Mais Bruxelles et la Wallonie se retrouvent sur les dépenses administratives (cabinets ministériels, parlements, etc.), avec des niveaux de dépenses supérieurs à ceux de la Flandre de 71 % et de 88 %.

Source : Vincent Rocour – « La Libre Belgique », 1^{er} mars 2011

Energie verte

Le gouvernement wallon a décidé de ne pas attendre le fédéral pour booster l'électricité verte. Et ça passe par une augmentation des quotas de certificats verts. Ils progressent de 2,25 % par an (ce qui était prévu jusqu'en 2012) à 3,65 % par an. Concrètement, les conséquences sont impressionnantes : les quotas de certificats verts ont été fixés à 19,4 % pour 2013, 23,1 % en 2014, 26,7 % en 2015 et 30,4 % pour 2016.

Selon Jean-Marc Nollet, cette croissance est indispensable si la Wallonie veut atteindre l'objectif de 20 % d'énergie renouvelable dans la consommation finale d'énergie d'ici 2020 «*dans le cadre d'une consommation énergétique maîtrisée* », précise-t-il.

Source : Pascale Serret – « Vers l'Avenir », 2 mars 2011

PME

Avec 142.000 emplois (chiffre 2008) en Wallonie, le secteur des grandes entreprises n'est certes pas à snober. Toutefois, en occupant près de quatre travailleurs sur cinq, ce sont les PME (moins de 200 salariés) qui sont le véritable moteur de l'économie. Au dernier trimestre 2010, près de 1,6 million de personnes étaient occupées dans des PME, dont 727.000 dans les entreprises de moins de 20 personnes.

Ces chiffres ne cessent de croître d'année en année, et plus rapidement encore en Wallonie qu'en Flandre depuis 2006. A un point tel que, selon les chiffres de l'ONSS, 2008 a été la première année où les PME du sud du pays ont, proportionnellement, occupé plus de salariés que celles du nord : 72 % de l'emploi total en Wallonie pour 70 % en Flandre.

L'an dernier, avec une croissance de 4,3 % de l'emploi, les PME wallonnes ont même fait quatre fois mieux que les PME du nord.

Source : Alain Wolwertz – « Vers l'Avenir », 2 mars 2011

La Wallonie embauche en masse

10 % des entrepreneurs wallons se disent prêts à engager entre avril et juin prochains, selon le baromètre Manpower. De quoi faire dire au directeur exécutif de la société d'intérim qu'en huit ans, *les perspectives d'embauche n'ont jamais été aussi élevées en Wallonie*. Il y a trois ans, on était dans le scénario radicalement opposé : une majorité de patrons wallons comptaient licencier et n'imaginaient même pas créer le moindre nouvel emploi.

Ceux qui embauchent ? Les banques, les assurances, l'immobilier, les commerces et les services publics et de santé.

Deuxième indice d'embellie wallonne : les chiffres du chômage. Selon les statistiques du Forem, c'est au Sud que l'on enregistre la plus forte baisse du chômage sur un an : - 7,3 %, soit 16.731 chômeurs de moins en février de cette année qu'à la même époque l'an dernier. C'est mieux que la Flandre (- 6,6 %, soit 14.108 demandeurs d'emploi en moins) et que Bruxelles (+ 1,3 %, soit 1.405 chômeurs de plus).

Troisième signal positif : selon l'entreprise de services SD Works, la croissance de l'emploi dans les petites et moyennes entreprises wallonne était l'année dernière supérieure à celle de la Flandre : + 4,3 % en Wallonie, contre + 1 % au Nord. Et entre 2003 et 2008, le nombre de PME wallonnes a augmenté de 10 %, le double de la croissance flamande.

Source : « Le Soir », 8 mars 2011

La FN perd la police fédérale

Trois mille pistolets « Smith & Wesson M&P9 » ont été récemment commandés par la police fédérale, pour une première commande de cette arme appelée à remplacer peu à peu le Browning GP35 de la FN Herstal qui équipait jusqu'ici neuf policiers fédéraux sur dix.

La commande, résultat d'un appel d'offres européen, doit atteindre à terme les 8.000 armes. Les syndicats de la FN Herstal déplorent la perte d'un marché non négligeable.

Source : « Le Soir », 22 mars 2011

La Wallonie soutient les Tunisiens

Le ministre-président wallon, Rudy Demotte (PS), a effectué une courte mission en Tunisie.

Il y a rencontré des ministres, des acteurs de la révolution mais il s'est également rendu dans la province de Beja, à 100 km de la capitale, pour proposer des échanges entre la Wallonie et cette gouvernance plus locale qui se cherche un avenir radieux.

Rudy Demotte a promis d'aider pour que des investissements wallons se réalisent dans la province. Il a également proposé une série de partenariats visant à faire profiter cette province des outils utilisés par la Wallonie en matière de gouvernance locale.

Source : Stéphane Tassin – « DH », 24 mars 2011

Faillites

En février, selon les derniers chiffres du SPF Economie diffusés ce mardi, il y a eu 852 faillites.

Le secteur de la construction paraît particulièrement vulnérable.

Source : Pierre-Henri Thomas – « Le Soir », 30 mars 2011

Investisseurs étrangers

L'an dernier, les investisseurs étrangers ont investi un total de 256 millions d'euros en Wallonie et y ont créé 1.733 emplois directs pour 68 dossiers conclus (sur 167 traités). Ces chiffres englobent les dossiers traités par l'Awex (127) et l'administration (40). L'Awex a conclu 47 dossiers pour 1.653 emplois directs créés et un montant total de 222 millions d'euros. Depuis 2006, les 5 experts de l'Awex chargés d'attirer des investissements étrangers en Wallonie dans les 5 pôles de compétitivité (Skywin/aéronautique, Biowin/sciences du vivant, Wagrallim/agroalimentaire, Mecatech/mécanique, Logitics in Wallonia) ont permis d'y créer un millier d'emplois pour 250 millions d'euros sur 5 ans (environ 70 dossiers).

Source : Philippe Lawson – « La Libre Belgique », 1^{er} avril 2011

Sans transferts, la Wallonie sera sur la paille

Michel Mignolet, professeur en économie aux FUNDP (Namur) a planché sur les conséquences économiques d'une scission du pays. Il parle d'estimation délicate et montre beaucoup de prudence dans l'interprétation de ces chiffres. Mais les résultats sont pour le moins alarmants. Ils démontrent une très forte dépendance de la Wallonie par rapport aux transferts venus de Flandre. Et, dit-il, la dynamique économique actuelle ne permet nullement d'envisager la réduction de ces transferts.

Si la solidarité via la sécurité sociale de la Flandre envers la Wallonie devait être supprimée, les allocataires sociaux perdraient 13 % de revenus. Quand le Belge produit en moyenne 100, en 2008, le Bruxellois, le Flamand et le Wallon contribuent respectivement à raison de 114, 107,1 et seulement 83,1. *Toute rupture de solidarité mettrait sérieusement en danger l'espace économique des Wallons*, martèle le professeur Mignolet qui estime par ailleurs qu'on *minimise les dangers d'une scission en Wallonie*.

Alors ? *Pour éviter de se culpabiliser par rapport ces chiffres, il faut prendre un peu de recul*, propose l'économiste. En gros, les transferts dont la Wallonie bénéficie sont-ils exceptionnels ou ordinaires par rapport à ce qui se passe ailleurs en Europe ? Là-dessus, l'expert est clair. L'ampleur des transferts en Belgique se situe dans la moyenne européenne, voire en deçà.

Ainsi, les transferts wallons sont importants mais largement inférieurs aux transferts dont bénéficient le Pays de Galles, l'Andalousie ou les régions du Sud de l'Italie et du Nord de la Suède.

Source : Catherine Ernens – « Vers l'Avenir », 4 avril 2011

Budget

La Cour des Comptes pointe l'engagement, par le ministre wallon du Budget André Antoine, d'un trader de Dexia pour gérer la dette wallonne.

La rémunération annuelle de l'intéressé – 14.000 euros bruts par mois – dépasse de 43.000 euros les plafonds autorisés, souligne la Cour.

Il gagne la même chose que chez Dexia, avec une plus petite voiture, et je préfère payer quelqu'un qui fait réaliser des gains considérables, commente le ministre.

Le Cour pointe aussi des anomalies dans la nature d'un contrat.

La rémunération est en effet payée par Dexia mais financée par le cabinet Antoine, ce qui pose un problème de conflit d'intérêts puisque Dexia gère la trésorerie wallonne, constate Michel Legrand, du Gerfa (Groupe d'étude et de réforme de la fonction administrative).

On est passé de 40 % de trafic financier de Dexia dans la trésorerie wallonne sous Michel Daerden à 17 % aujourd'hui, répond le ministre.

Source : « Sudpresse », 8 avril 2011

La vente d'armes à la Libye

Le Conseil d'État a annulé, le 7 avril, les cinq licences d'exportation d'armes vers la Libye accordées à la FN Herstal, par le ministre-président de la Région wallonne, Rudy Demotte (PS), au lendemain des élections régionales, le 8 juin 2009.

Après avoir suspendu, fin octobre 2009, ces mêmes licences, la haute juridiction administrative donne donc une nouvelle fois raison à la Ligue des droits de l'homme (LDH) à l'origine de ce recours déposé avec la Coordination nationale pour la paix et la démocratie (CNAPD).

Pour le Conseil d'État, le chef du gouvernement wallon n'aurait pas dû autoriser, en pleines affaires courantes, la FN Herstal à exporter ses armes légères vers la Libye du président Kadhafi.

Cet arrêt ne change pas fondamentalement la nature du dossier, minimise le cabinet Demotte. De nouvelles licences ont été re-délivrées le 8 novembre 2009 en affaires « normales ». Quant au fond, nous attendons avec intérêt la suite de la procédure, soit un second recours déposé par la Ligue des droits de l'Homme et la CNAPD, qui s'appuie sur le fond (le risque de « préjudice grave », le non-respect des droits de l'homme sous le régime de Kadhafi, etc.).

Pour l'opposition libérale, cet arrêt démontre au contraire une certaine *légèreté* dans le chef du gouvernement PS-Ecolo-CDH.

Pour nous, cet arrêt du Conseil d'État, c'est une tempête dans un verre d'eau !, réagit Antonio Fanara (FGTB). Les affaires courantes ? Pour partir en guerre en Libye, on ne s'est pas inquiété de savoir si on était ou pas en affaires courantes !

Le gouvernement wallon va devoir se positionner, insiste le secrétaire régional de la FGTB Métal. En l'état, son projet de décret est imbuvable. Il va tuer le secteur.

Source : Hugues Dorzée - « Le Soir », 12 et 13 avril 2011

La Wallonie à Las Vegas

15 entreprises wallonnes étaient présentes au National Association of Broadcasters Show de Las Vegas.

Pour la sixième fois, l'Awex avait tenu à participer à ce grand rendez de l'audiovisuel, avec un stand placé entre ceux de JVC et Panasonic.

Envoyé spécial de la « DH, Alexis Carantonis a interrogé Rudy Demotte, le ministre-président wallon :

Combien d'entreprises wallonnes êtes-vous venu défendre, ici à Las Vegas ?

(...) On trouve, dans les halls du NAB show, 15 entreprises wallonnes. Pour une flamande. Dans l'inconscient collectif, on a toujours tendance à s'imaginer que la Flandre est à la pointe de la technologie et que la Wallonie y est inactive. La présence wallonne, historique, sur ce rendez-vous mondial, brise le cliché. (...) Qui plus est, le secteur technologique est extrêmement motivant pour les jeunes, que la Wallonie doit se remettre à faire rêver. (...)

La Belgique aux États-Unis, voilà donc une affaire qui roule. Et sur la route inverse ?

Les États-Unis comptent parmi les investisseurs les plus importants de la Wallonie. Baxter à Lessines, Google à Saint-Ghislain... Echangez avec les dirigeants locaux,

vous vous rendez vite compte que la Wallonie, dans sa localisation stratégique de hub européen, est une région qui entre dans leurs pleines considérations.

o

Il faut rappeler que plus de 55 % des sommes investies par les sociétés américaines en Belgique concernent des nouvelles implantations en Wallonie. 45 % de ces sommes sont d'ailleurs consacrées à des extensions d'entreprises déjà établies sur le sol wallon.

Par ailleurs, les USA prennent, à leur seul compte, 24 % des 17.065 emplois créés, sur la décennie, par les investissements étrangers en Wallonie.

Source : Alexis Carantonis – « DH », 19 avril 2011

Le dossier communautaire toujours pas abordé au Parlement wallon

Le Parlement wallon ne semble pas prêt de suivre l'exemple de son alter ego flamand sur le plan institutionnel. Il a remis à l'honneur, il y a quelques mois, les débats d'actualité sur des thèmes précis (emploi, inondations ou éoliennes) mais le dossier communautaire n'a pas été abordé à ce jour.

Pour l'ex-président de l'assemblée, José Happart (PS) : *Les Wallons en général, et le Parlement wallon en particulier, commettent une faute de laxisme. En ne voulant pas faire le débat sur ce que la Wallonie veut faire de son avenir, ils laissent d'autres décider à leur place.*

En coulisses, certains députés évoquent un diktat du gouvernement sur ce point. La présidente du parlement, Emily Hoyos (Ecolo), conteste l'existence d'un tel ordre qui viendrait de l'exécutif ou d'ailleurs.

Consultance

Le groupe MR du Parlement wallon a fait ses comptes. Depuis le début de la législature, soit depuis juillet 2009, le gouvernement wallon aurait dépensé près de 30 millions d'euros en frais d'études. Pour le chef de l'opposition libérale Willy Borsus, *c'est vraiment du gaspillage. (...) Quand je vois qu'on dépense un million d'euros auprès de bureaux extérieurs pour l'évaluation du Cwatupe (code wallon de l'aménagement du territoire), alors qu'il y a une administration de l'aménagement du territoire... Toutes ces études confiées à des consultants sont superflues par rapport au travail que l'administration wallonne peut faire en interne.*

Quant aux frais de communication, le MR estime qu'un budget de plus de 6,5 millions y a été consacré jusqu'à présent. *Le gouvernement avait pourtant promis de réduire ces montants. De tels moyens pourraient servir d'autres priorités.*

Willy Borsus pointe notamment la campagne pour le Plan Marshall 2.Vert, *qui donne l'impression aux gens qu'ils ont gagné l'Euromillion. (...) Le gouvernement n'annonce*

strictement rien dans cette campagne. Les gens attendent autre chose que cette agitation permanente. En même temps, la Région est toujours en retard pour payer ses factures et ses primes.

Et de conclure : Je lance un appel au gouvernement : il faut que ces frais diminuent de moitié au budget. On enregistre vraiment une explosion des dépenses d'exercice en exercice. Les ministres se sont inscrits à la hausse alors qu'on est dans une configuration de crise. Ils ont vite fait d'oublier leurs promesses...

Source : Pascale Serret – « Vers l'Avenir », 22 avril 2011

600 millions pour Duferco

Comme convenu, Duferco et son partenaire russe, Novolipetsk (NLMK), ont signé jeudi la fin de leur collaboration au sein de la co-entreprise SIF. Dans un communiqué, le groupe coté en bourse (Londres, Moscou) détenu par le milliardaire russe Vladimir Lissine indique avoir repris les 50 % restants, jusqu'à présent propriété de Duferco pour un montant de 600 millions de dollars (environ 412 millions d'euros). Il précise avoir financé l'opération entièrement sur des fonds propres. D'après Anton Bazulev, responsable des relations externes de NLMK, l'objectif des dirigeants est de développer les actifs wallons du groupe en vue de conquérir le marché européen d'acier à haute valeur ajoutée. SIF devient une filiale à part entière de NLMK. Concrètement, ce sont 7 sites de transformation de Produits plats, d'une capacité totale de laminage de plus de 5,5 millions de tonnes par an et d'une production totale en 2010 de 3,2 millions de tonnes, ainsi que plusieurs centres de service et de distribution, qui rejoignent le giron de NLMK.

En Belgique, il s'agit des laminoirs de Clabecq et de La Louvière (soit environ 1 700 travailleurs), lesquels seront approvisionnés en brames produites à un coût moindre par le nouveau haut-fourneau de Lipetsk (près de Moscou). Ce dernier, d'une capacité de 3,4 millions de tonnes, sera opérationnel cette année. Duferco hérite des produits longs de La Louvière et du haut-fourneau, isolé de Carsid (à l'arrêt depuis novembre 2008), soit un total de 1 500 collaborateurs.

Source : Philippe Lawson – « La Libre Belgique », 22 avril 2011

Un Plan B comme Bérézina wallonne

Admettons que la crise politique se délite jusqu'à l'enclenchement de quelque « plan B » post-belge. Quelles conséquences budgétaires les Régions devraient-elles supporter, une fois investies des compétences et moyens de l'entité 1 (pouvoir fédéral et sécurité sociale) ? En voici une nouvelle estimation, ancrée dans les réalités des recettes des années 2006-2010. Elle est *constamment négative* pour la Région wallonne. D'autres scénarios sont certes moins pessimistes; mais le fait que celui-ci soit signé notamment du professeur Michel Mignolet, expert écouté des partis francophones, ne le rend pas insignifiant.

D'habitude, on recourt au concept des transferts interrégionaux pour mesurer l'excédent ou le déficit budgétaire incombant à chaque Région. Ces transferts traduisent l'écart qui sépare la participation de chaque territoire au financement de l'entité 1 et les montants qu'il perçoit. Ainsi, en 2007, la Wallonie percevait des transferts nets de 5,59 milliards d'euros, en provenance de la Flandre (5,33 milliards) et accessoirement de Bruxelles (255 millions). Un transfert passant ensuite à 5,9 milliards en 2008 ; 5,3 en 2009 ; 5,8 en 2010.

Laissons ces chiffres-là. Non seulement on les sait sujets à bien des évaluations (des économistes de la KUL viennent ainsi de grossir les transferts Nord/Sud de 5,7 à 11 milliards, en incorporant à leur manière des transferts de charges de la dette); mais nos universitaires namurois estiment que l'indicateur des transferts n'est pas pertinent pour répondre à la question de départ. Eux défendent celui des soldes primaires (la différence entre dépenses et recettes). Retour à 2007 : en cas d'étiollement de l'entité 1, la Wallonie aurait enregistré un solde primaire négatif de 2,7 milliards; alors qu'aux mêmes conditions, Bruxelles et la Flandre auraient perçu des excédents de 1,2 et 11,7 milliards. Les mêmes indicateurs pour 2010 : + 276 millions à Bruxelles ; + 4,3 milliards en Flandre; - 6,2 milliards en Wallonie. Car la crise a évidemment dégradé tous les soldes.

Soldes primaires, insistons : cela, sans préjudice du partage des charges de la dette, qui serait soumis à (solides) négociations Ce n'est pas un détail : les intérêts de la dette de l'entité 1 s'élèvent à 12,2 milliards en 2010 !

Source : Paul Piret – « La Libre Belgique », 2 mai 2011

Les exportations se portent bien

Après le repli de 15,1 % des exportations wallonnes en 2009 à cause de la crise économique, les entreprises du sud du pays ont retrouvé de la vigueur sur les marchés mondiaux.

Les ventes des entreprises wallonnes à l'étranger ont augmenté de 14,8 % (non prise en compte du transit de gaz) pour un montant total de 38,7 milliards d'euros en 2010 contre des rentrées de 33,7 milliards en 2009. *C'est la croissance la plus forte depuis l'année 2000. Non seulement, il y a un effet de rattrapage, mais il a été plus rapide. Cette performance est essentiellement le résultat du dynamisme des pays émergents et en développement d'Asie et d'Amérique latine qui ont offert de nombreuses opportunités à nos entreprises. C'est aussi le résultat d'une politique délibérée de soutien à nos entreprises menée via l'Awex*", a commenté Jean-Claude Marcourt (PS), ministre wallon de l'Economie et du Commerce extérieur.

Mais à l'exception de la France qui enregistre une hausse moins importante de ses exportations (+ 13,7 %), la Wallonie fait moins bien que ses voisins : + 20,3 % pour la Flandre, + 20,4 % pour les Pays-Bas et + 19,4 % pour l'Allemagne. *Ces régions voisines enregistrent certes une augmentation de leurs exportations plus importante que la nôtre en 2010, mais elles ont aussi connu un taux de décroissance de leurs*

exportations bien plus important (moyenne de – 17,8 %) que celui de la Wallonie en 2009 (– 15,1 %), dit-il. Il souhaite que les entreprises, sans délaisser les pays BRIC, investissent davantage l'Asie du sud est et de l'Afrique du Sud.

Les produits chimiques restent le premier poste d'exportation, suivis des métaux, des machines et équipements ainsi que des matières plastiques. Les secteurs des pôles de compétitivité affichent une certaine vigueur. En 2006, ils représentaient 42 % des exportations wallonnes contre 48 % en 2010.

Les chiffres indiquent que la Wallonie est désormais la Région qui sauve la Belgique. Elle affiche une balance commerciale positive de 9,4 milliards d'euros en 2010 contre un surplus commercial négatif de 2,2 milliards d'euros pour la Flandre et – 5,6 milliards pour Bruxelles. C'est donc grâce à la Wallonie que la Belgique a affiché une balance commerciale positive de 1,6 milliard l'an dernier. Elle a atteint son niveau de 2008 à 97,5 % contre 95 % pour la Flandre. Elle représente 19,9 % des exportations belges contre 78 % pour la Flandre et 2,2 % pour Bruxelles. *La balance commerciale est un signe de bonne santé économique. Sans la Wallonie, la Belgique aurait une balance négative de 7,8 milliards d'euros. Avec cette performance de la Wallonie, on peut plus difficilement nous demander de rééquilibrer les échanges. Ces chiffres démontrent qu'il faut arrêter de seriner la perception de la Wallonie d'il y a 20 ans comme étant la réalité,* a déclaré Philippe Suinen, patron de l'Awex.

Source : Philippe Lawson – « La Libre Belgique », 3 mai 2011

Le chômage poursuit sa décrue

En avril, le chômage a reculé en Wallonie, tant sur une base mensuelle qu'annuelle. Le taux de chômage s'est établi à 13,4% de la population active, contre 14% en avril 2010, soit baisse de 10.009 unités.

La Wallonie dénombrait 208.164 demandeurs d'emploi en avril, dont 17.511 jeunes en stage d'attente. Par rapport à mars, le chômage a reculé de 3.531 unités en avril.

Source : Belga – « Le Soir », 4 mai 2011

La Caisse d'investissement en perte

Il y a deux ans, le ministre de l'Économie wallon Jean-Claude Marcourt lançait la Caisse d'investissement de Wallonie. Le but : faire un appel aux épargnants dont l'argent servirait à prêter des fonds aux PME. Avec, évidemment, retour avec intérêt sur investissement d'ici 2019. Lors de l'appel à épargne, 83 millions d'euros avaient été récoltés.

En fait, depuis deux ans, la Caisse d'investissement n'a virtuellement pas fonctionné. Pire : son CA vient d'entériner une perte pour 2010 de un million d'euros.

Des mauvaises nouvelles qui, pour les gestionnaires de la Caisse, n'en sont pas vraiment. Car, disent-ils, depuis le début de l'année, le mouvement s'est mis en marche et la Caisse a, enfin, prêté de l'argent à certaines entreprises, dont la chocolaterie Galler.

La mise en place du mécanisme dans le respect des contraintes de la Commission bancaire et financière explique en partie le démarrage poussif.

Deuxième problème : une plainte anonyme avait été déposée par un parlementaire wallon auprès de l'Union européenne. Selon lui, la Caisse d'investissement représentait une aide d'État déguisée. La caisse d'investissement a donc été contrainte de se défendre, de monter un dossier prouvant que son fonctionnement n'avait rien à voir avec des aides d'État. Pour cela, elle a dû engager un avocat. Sans parler des frais administratifs. C'est en grande partie cette difficulté supplémentaire qui a plombé les finances de la Caisse, la mettant en perte d'un million pour l'année dernière.

Aujourd'hui, le différend avec l'Europe est réglé. La Commission européenne a toutefois établi un cadre qui devra être respecté par l'organisme wallon.

La Caisse devrait atteindre son rythme de croisière dans les mois à venir. Jean-Claude Marcourt se dit confiant d'aboutir au but qu'il s'est fixé à l'échéance 2019.

Source : Martial Dumont – « Vers l'Avenir », 4 mai 2011